

Conditions Générales de vente

Prestations de publicité

En vigueur au 12/04/2019

Alexis Gléron, profession libérale, domicilié au 21 rue Maurice Payret Dortail, 92150 Suresnes
numéro de SIRET : 84499867400015

Courriel : contact@enerfocus.info

Téléphone: 06 03 18 41 92

Opérant sous la marque commerciale “Ener’Focus”

Ci-après dénommé, Ener’Focus

1. Définitions

Article : Article des présentes CGV

Client: Société ou personne physique souhaitant bénéficier des prestations de publicité d’Ener’Focus dans le cadre des présentes Conditions Générale de Vente et ayant signé les Conditions Particulières.

Conditions Générale de Vente ou CGV: désigne les présentes ainsi que tous les avenants, annexes et compléments qui s’y rattachent.

Conditions Particulières: Les Conditions Particulières est un document contractuel établi entre Ener’Focus et le Client spécifiant les prestations choisies par le Client, leur date de mise en oeuvre et leur durée.

Magazine: Magazine sous format digital édité et diffusé à titre gratuit par Ener’Focus.

Newsletter: lettre d’information envoyée aux lecteurs d’Ener’Focus qui en font la demande et communiquent certaines informations personnelles via un formulaire.

Site Web : Site web édité par Ener’Focus et hébergé à l’adresse : www.enerfocus.info.

2. Objet

Les présentes CGV définissent les termes et conditions dans lesquels Ener'Focus fournit des prestations de publicité à un Client.

En signant les Conditions Particulières, le Client accepte que toutes les conditions mentionnées dans les présentes CGV soient appliquées par Ener'Focus.

3. Documentation contractuelle

La documentation contractuelle entre Ener'Focus et le Client est constituée par ordre décroissant de prévalence par :

- Les Conditions Particulières,
- Les présentes Conditions Générales de Vente.

4. Détails des prestations de publicités

Il existe quatre (4) types de prestations offertes par Ener'Focus et laissées au choix du Client.

- **Bannière sur le Site** : Ener'Focus affiche sur la page d'accueil du Site (www.enerfocus.info) une bannière de dimension 980 (H) x 320 (W) pixels pendant une durée définie dans les Conditions Particulières. La bannière est affichée à un endroit visible par tous et située en haut de page web, après l'entête du Site. La bannière contient un lien hypertexte et redirige vers une page web laissée au choix du Client.

Le Client transmet à Ener'Focus une image au format .jpeg, .png, .svg ou .gif dans les dimensions indiquées au minimum cinq (5) jours ouvrés avant la date de début de la prestation.

- **Page de publicité dans le Magazine** : Ener'Focus intègre une page de publicité de dimension 595 (H) x 842 (W) pixels, avec des marges de 30 pixels, dans un numéro du Magazine Ener'Focus. Le choix du numéro et la position de la page dans celui-ci est laissé au client, dans des limites de disponibilité, et exprimé dans les Conditions Particulières. La page peut contenir un lien hypertexte et redirige vers une page web laissée au choix du Client.

La page de publicité peut-être, au choix du Client, remplie par une illustration ou un article sponsorisé (soit un ensemble de textes et d'images présenté sous la forme d'un

article). Dans ce dernier cas, une mention “Article sponsorisé” sera obligatoirement ajouté par Ener’Focus au contenu.

Si le Client a choisi de remplir la page avec une illustration, il transmet à Ener’Focus une image au format aux dimensions indiquées au minimum cinq (5) jours ouvrés, dans les dimensions indiquées, avant la date de publication du numéro concerné.

Si le Client a choisi de remplir la page avec un article sponsorisé, il transmet à Ener’Focus un texte au format .doc, .docx ou .odt au minimum cinq (5) jours ouvrés avant la date de publication du numéro concerné. Si le texte s’accompagne d’images, le Client s’assure que ces images sont de dimensions et de qualité appropriées et assume la responsabilité de leur rendu dans le magazine.

- **Encart publicitaire sur la couverture du Magazine** : Ener’Focus intègre un encart de publicité de dimension 510 (H) x 310 (W) pixels sur la page de couverture d’un des numéros du Magazine Ener’Focus.

Le choix du numéro est laissé au client, dans des limites de disponibilité, et exprimé dans les Conditions Particulières. L’encart peut contenir un lien hypertexte et rediriger vers une page web laissée au choix du Client.

Le Client transmet à Ener’Focus une image au format .svg dans les dimensions indiquées au minimum cinq (5) jours ouvrés avant la date de publication du numéro concerné.

- **Formule premium** : offre incluant les trois (3) prestations définies ci-avant. Elle inclut l’affichage d’une bannière durant un mois sur le Site, une page de publicité dans un des numéros du Magazine et un encart publicitaire sur sa couverture dans les mêmes conditions que celles explicitées auparavant. Si le Client souhaite intégrer un article sponsorisé dans la page de publicité, ce dernier sera aussi publié sur la page d’accueil du Site et mis en avant dans la Newsletter.

Le contenu des encarts, pages et bannières est laissé libre au Client. Cependant, celui-ci ne peut contenir de propos injurieux, diffamatoires, mensongers, incitant à des activités illégales ou portant atteinte à l’image d’Ener’Focus de quelque manière que ce soit.

Ener’Focus assure la publication et la diffusion des numéros du Magazine sans limitation de durée. Les encarts et pages insérés dans un Magazine publié ne peuvent être modifiés ou supprimés unilatéralement par le Client ou par Ener’Focus.

5.Prix

Tarifs valables pour un achat de prestation effectué à partir du 12/04/2019:

Page de publicité dans le Magazine1000 euros

Encart page de couverture.....	1500 euros
Bannière sur Site pour 1 mois.....	2000 euros
Pack premium.....	4000 euros

Les dispositions de cet Article peuvent être modifiées dans les Conditions Particulières établies entre Ener'Focus et le Client.

5. Paiement des prestations de publicités et pénalité de retard

Ener'Focus est en droit de recevoir du Client cinquante (50)% du paiement des prestations au plus tard à la date la plus proche entre dix (10) jours ouvrés après présentation de la facture par Ener'Focus au Client et cinq (5) jours ouvrés avant la date de début de la prestation ou de parution du numéro du Magazine, tel qu'indiqué dans les Conditions Particulières.

La totalité du paiement des prestations par le Client à Ener'Focus doit être réalisé au minimum cinq (5) jours ouvrés après la date de début de la prestation ou de parution du numéro du Magazine, tel qu'indiqué dans les Conditions Particulières.

Dans le cas où le Client ne règle pas une somme due au titre des prestations dans les délais impartis, Ener'Focus cesse immédiatement et sans préavis l'exécution de ces prestations et le Client reste débiteur de l'ensemble de la somme due au titre de ces prestations.

Les paiements sont réalisés par virement sur le compte suivant :

TITULAIRE DU COMPTE : GLERON
IBAN: DE50 1001 1001 2629 0240 58
BIC: NTSBDEB1XXX

Aucun autre mode de paiement ne sera accepté. En cas de changement de coordonnées bancaires, Ener'Focus s'engage à en informer le Client dans les plus brefs délais. A défaut, le Client qui n'a pas pu effectuer le virement bancaire dans les délais, faute d'avoir été informé des nouvelles coordonnées, ne peut pas être tenu pour responsable.

A partir du jour où le Client est en défaut de paiement, les sommes dues à Ener'Focus sont majorées de plein droit, sans mise en demeure, de pénalités calculées sur la base d'un taux d'intérêt de 5 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'à la date de paiement effectif.

6. Annulation ou modification des prestations de publicités

La signature des Conditions Particulières par le Client constitue un engagement ferme pour celui-ci. Le Client peut annuler une prestation à tout moment. Toute annulation de prestation par le Client doit être notifiée par envoi de lettre recommandée avec accusé de réception à Ener'Focus.

- Si l'annulation prend place plus de 10 jours ouvrés avant la date de début de la prestation ou de parution du numéro du Magazine, telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières, 50% du prix de la prestation sera dû à titre d'indemnité à Ener'Focus.

-Si l'annulation prend place moins de 10 jours ouvrés avant la date de début de la prestation ou de parution du numéro du Magazine, telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières , 100% du prix de la prestation sera dû à titre d'indemnité à Ener'Focus.

Le Client est en droit de modifier la forme ou le contenu des pages de publicité ou encart publicitaire librement jusqu'à dix (10) jours ouvrés avant la date de début de la prestation ou de parution du numéro du Magazine, telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières. Chaque modification doit respecter le format décrit dans l'Article 4.

Dans le cas où Ener'Focus se voit dans l'obligation d'annuler ou modifier une prestation, le Client est en droit de recouvrer l'ensemble des sommes versées à Ener'Focus. La seule exception étant la modification de la date de parution d'un numéro du Magazine qui peut être avancée ou repoussée dans un maximum de trois (3) jours ouvrés sans préjudice pour Ener'Focus.

7. Responsabilité

Ener'Focus met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer publication et une diffusion de qualité du Site, de la Newsletter et du Magazine à la plus large audience possible. Toutefois l'obligation étant de moyens, Ener'Focus ne s'engage pas à atteindre des résultats chiffrés en termes de volume de lectorat ou encore de création d'accords commerciaux.

Tout événement extérieur (e.g. un dysfonctionnement ou une maintenance du réseau ou du serveur) ayant pour conséquence d'affecter temporairement l'accessibilité du Site, de la Newsletter ou d'un ou plusieurs numéros du Magazine n'engage pas la responsabilité de Ener'Focus. Dans ce cas le Client s'oblige à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption de la prestation. Ener'Focus s'oblige toutefois à informer le Client de la survenance de tels événements aussitôt qu'il en a connaissance et de mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition afin d'en limiter la durée.

Tout accord, correspondance, échange ou relation de quelque nature que ce soit et notamment promotionnelle ou commerciale, instituée entre le Client et un lecteur du Site ou du Magazine ne lie que le Client et le lecteur concerné.

En conséquence, les termes, conditions, garanties, déclarations, paiement ou livraison quelconques pouvant en résulter n'engagent que le Client et lecteur, à l'exclusion totale de Ener'Focus, qui ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou dommage quels qu'ils soient.

Le Client est responsable des liens hypertexte communiqués à Ener'Focus. Il garantit leur bon fonctionnement et qu'ils ne représentent pas de menaces informatiques pour Ener'Focus et ses lecteurs.

8. Protection des données

Ener'Focus collecte les données suivantes auprès du Client et les utilise afin d'exécuter ses services dans le cadre des CGV et des Conditions Particulières:

- Données commerciales: numéros de téléphone, et adresses e-mail, noms et fonctions de personnes faisant parti du personnel du Client et nécessaire au maintien d'une relation contractuelle et commerciale avec le Client.
- Données de facturation : les adresses du siège du Client et de ces différents établissements, potentiellement coordonnées bancaires, code NAF, numéro de RCS et/ou de SIRET et historiques de paiement.

Le Client a le droit à tout moment de demander, par tout moyen à sa disposition, l'ensemble des données que Ener'Focus conserve sur lui ou son personnel. Ener'Focus fournira le plus vite possible ces données au Client.

En cas d'une fuite de données, Ener'Focus informera le plus rapidement possible le Client. Ener'Focus s'engage en cas de fuite de données d'analyser dans les meilleurs délais la cause et l'ampleur de la fuite.

9. Nullité

L'annulation de l'une des stipulations des CGV et/ou des Conditions Particulières entraînerait l'annulation de celles-ci dans leur ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la relation commerciale entre Ener'Focus et le Client .

Si l'une des stipulations non substantielles des CGV et/ou des Conditions Particulières s'avère nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle est alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des CGV et/ou

des Conditions Particulières ni altérer la validité de leurs autres dispositions. Ener'Focus et le Client font leurs meilleurs efforts pour négocier une clause économiquement équivalente.

10. Langue, droit applicable et attribution de juridiction

Le CGV et des Conditions Particulières sont régis et soumis au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Si elles sont traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fait foi en cas de litige

Ener'Focus et le Client s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la validité, l'exécution, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des CGV et/ou des Conditions Particulières .

Si Ener'Focus et le Client ne parviennent pas à trouver une solution amiable, leur différend sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.